

original + fiches



Préfecture

AUCH, le - 2 JUL. 2015

Secrétariat Général

Direction des Libertés Publiques et des
Collectivités Locales

Service des Relations avec les Collectivités
Locales

Bureau du Contrôle de Légalité et
de l'Intercommunalité

PROCES-VERBAL
de la réunion de la commission départementale
de la coopération intercommunale

Le 22 juin 2015, à 09 heures 30, s'est tenue, à la Préfecture, salle de l'Intendant d'Etigny, la séance d'installation de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) présidée par M. Jean-Marc SABATHE, Préfet du Gers.

Etaient présents à cette séance :

1°) Représentants des communes

COLLEGE A : représentants des communes dont la population est inférieure à 423 habitants (6 sièges) :

- M. BROSETA Alain
- M. SANCERRY Alain
- M. DUCASSE Jean-Pierre
- M. LARRIEU Didier

Absent excusé : M. DURREY Joël et M. DUPRAT Christian

COLLEGE B : représentants des 5 communes les plus peuplées (3 sièges) :

- M. LAPREBENDE Christian
- M. VALL Raymond

Absent excusé : M. DUBRAC qui a donné procuration à M. VALL Raymond

COLLEGE C : représentants des autres communes (5 sièges) :

- M. SOUBABERE Régis
- M. BEYRIES Philippe
- M. COT Jean-Pierre
- M. SALERS Jean-Pierre
- M. PEYRET Christian

Absents excusés : M. de MONTESQUIOU FEZENSAC d'ARTAGNAN Aymeri
M. BEAUDRAN Pierre qui a donné procuration à M. SOUBADERE

.../...

2°) Représentants des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre

COLLEGE D : représentants des E.P.C.I. à fiscalité propre (16 sièges) :

- M. DUFFAUT Pierre
- M. MANTOVANI Guy
- M. CORMIER Henri
- M. BAYLAC Michel
- M. DUPRONT Didier
- M. MONTAUGE Franck
- Mme SALLES Céline
- M. CASTELL Jean-Louis
- Mme ESPERON Patricia
- M. PETIT Michel
- M. RIVIERE François
- M. IDRAC Francis

Absents excusés : Mme DUPUY-MITTERAND Elisabeth,
 M. FRAIRET Robert qui a donné procuration à M. DUPRONT Didier
 M. FANTON Patrick, qui a donné procuration à M. RIVIERE François
 M. LEFEBVRE Hervé, qui a donné procuration à M. MONTAUGÉ

3°) Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes

COLLEGE E : représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes (2 sièges)

Absents excusés : M. DAGUZAN Francis, M. DUCLOS Gérard

4°) Représentants du conseil régional (2 sièges)

Absents excusés : M. GUILHAUMON Jean-Louis, M. PEYRECAVE Jean-Claude

4°) Représentants du conseil général (4 sièges)

- M. KSAZ Bernard
- M. DUPOUY Philippe

Absent excusé : M. MARTIN Philippe, M. GABAS Michel

Assistaient également à cette séance :

- Mme Armelle de RIBIER, Sous-Préfète de Mirande ;
- Mme Marlène GERMAIN, Sous-Préfète de Condom ;
- Mme Guylène ESNAULT, Directrice académique des Services Départementaux de l'Education Nationale ;
- M. Stéphane OGER, Directeur Départemental des Finances Publiques accompagné de Mme Lorraine JORAJURIA ;
- M. Philippe BLACHERE, Directeur Départemental des Territoires accompagné de M. Michel UHLMANN, Mme Sandrine AUBIE-LEGENDRE, Mme Clotilde BAYLE ;
- M. Pascal KRIEGER, Directeur Départemental adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- M. le lieutenant colonel Thierry MANIEZ, commandant en second du groupement de gendarmerie du Gers ;
- Mme Nicole PITTALUGA, Directrice des Libertés Publiques et des Collectivités Locales ;
- M. Didier ROTA, Chef du Service des Relations avec les Collectivités Locales accompagné de Mme Laurence FERNANDO.

M. le Préfet souhaite la bienvenue aux participants. Au moment de quitter le département, il tient à les remercier chaleureusement pour leur engagement à faire avancer le département et pour la concertation riche engagée conjointement sur divers dossiers : SCOT, diminution du nombre de syndicats, refonte du schéma départemental de coopération intercommunal. Il précise que le Gers est un des départements de Midi-Pyrénées le plus avancé dans cette démarche. Il souhaite aux élus que cette structuration territoriale se poursuive et soit en cohérence avec les bassins de vie.

M. MONTAUGÉ remercie à son tour M. le Préfet pour avoir été à l'écoute des élus gersois et pour son rôle dans l'animation des CDCI, en trouvant le bon équilibre avec les prescriptions résultant de la législation et les objectifs du gouvernement.

M. le Préfet constate que le quorum est atteint et soumet à approbation le compte-rendu de la dernière réunion de la CDCI du 17/02/15. Il présente ensuite l'ordre du jour de cette réunion qui compte tenu de la technicité des sujets, sera présenté par les services.

I- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Le détail figure sur le document annexé au présent PV et sur le diaporama joint présenté par Mme le chef du service de l'eau de la DDT.

M. le Préfet rappelle que sur le territoire gersois la notion géographique de bassin versant est interdépartementale, des Hautes-Pyrénées au Lot-et-Garonne. Dans un premier temps, l'EPCI gersois gèrera une partie du bassin versant, puis un travail en commun, amont et aval, avec les EPCI des autres départements chargés du même bassin, devra amener à une action durable et commune sur ce bassin.

M. BROSETA explique que l'agence de l'eau encourage cette réflexion visant à des regroupements. Les Hautes-Pyrénées, le syndicat mixte des trois vallées, la communauté d'agglomération du Grand Auch, le Sidel, la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne et la communauté d'agglomération d'Agen, étudient la possibilité de créer une structure unique qui sera pilotée par un syndicat mixte, pour le bassin versant de la rivière Gers.

M. BROSETA indique que l'agence de l'eau apportera une aide financière de 60 % pour la réalisation des travaux, si le bassin est structuré. Dans le cas contraire l'aide sera de 20 %.

M. MONTAUGE précise qu'il est préférable que les élus s'appuient sur les syndicats mixtes existants pour la mise en œuvre de cette compétence afin d'éviter la création de nouveaux syndicats.

M. le Préfet confirme que c'est l'hypothèse de travail retenue et propose qu'un nouveau point d'information soit réalisé dans un an, lors d'une prochaine CDCI.

II - Regroupement des communes en commune nouvelle

Le détail figure sur le document annexé au présent PV et sur le diaporama joint présenté par Mme la directrice des libertés publiques et des collectivités locales.

M. le Préfet rappelle que ce dispositif est un outil à la disposition des élus et qu'aucune contrainte ou marche forcée à se regrouper ne sera mise en place.

M. RIVIERE fait part de son expérience avec la fusion, en 1972, des communes de Seissan et Artiguedieu. Il explique que l'identité de la commune de Artiguedieu n'a pas été niée, une des conditions essentielles au bon fonctionnement d'une fusion. Une mairie annexe gère l'état civil et les élections. Les commémorations et fêtes locales ont été conservées dans chacune des deux anciennes communes. Il indique que la nouvelle population n'est pas attachée à la notion de territoire comme l'était les anciennes générations. La loi NOTRE est une loi urbaine faite pour les urbains. Il reste septique quant au succès de cette loi dans le Gers. Il regrette de ne pas pouvoir bénéficier de la garantie sur le maintien de la DGF.

M. BAYLAC a organisé une réunion sur ce sujet avec la caisse des dépôts et consignations. Il ajoute que si le regroupement de communes paraît une bonne idée, la notion de maire délégué est mal perçue par les élus. Il propose un regroupement autour des RPI pour une homogénéité des bassins de vie.

Mme ESNAULT, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, approuve cette vision et souhaite mener une réflexion avec les élus de territoire sur les questions scolaire et péri-scolaire.

III - Les accords locaux de composition des conseils communautaires

Le détail figure sur le document annexé au présent PV et sur le diaporama joint présenté par M. le chef du service des relations avec les collectivités locales.

IV - Avis sur la création d'un syndicat mixte fermé chargé d'élaborer le SCOT de Gascogne.

M. SOUBABERE, rapporteur général, présente le projet de création du syndicat mixte dont le détail figure sur le document annexé au présent PV.

M. le Préfet indique que ce SCOT n'est pas un SCOT défensif mais le seul moyen de projection à long terme pour l'organisation du territoire gersois. C'est l'enjeu de ce SCOT. Il rappelle le développement contrasté du territoire entre l'Est et l'Ouest du département notamment. Au travers de ce SCOT, les élus gersois vont rendre le Gers attractif en ayant une vision à long terme dans tous les domaines de la vie quotidienne de leurs concitoyens, en matière de réseau routier, de haut-débit, de tourisme, de sous-traitance aéronautique, d'agriculture notamment, qui sont les principaux atouts du département. Il remercie tous les élus qui ont oeuvré sur ce sujet et qui maintenant doivent faire vivre le SCOT.

M. MONTAUGÉ remercie également l'ensemble des élus qui ont participé aux débats et précise que la première réunion relative à la mise en œuvre de la démarche aura lieu à Jegun le 09/07/15 à 20h30. Il précise que le courrier adressé aux présidents des communautés de communes a été signé par les trois présidents des PETR parce qu'il fallait lancer la démarche. Puis ce sera le syndicat mixte avec ses moyens et sa gouvernance qui le fera. Cette réunion est importante car elle permettra d'échanger sur des sujets concrets, techniques, avec l'appui d'un cabinet d'études spécialisé (calendrier, présentation de la démarche...). Il précise également que l'avenir du département du Gers est engagé face au développement de la métropole toulousaine. A l'instar du préfet, il considère que c'est l'échelle cohérente.

M. VALL indique que la CDCI a joué un rôle important, notamment celle de février dernier, qui a permis l'adhésion des communautés de communes qui n'avaient pas délibéré à cette nouvelle structure. Il se réjouit également de la naissance du SCOT de Gascogne qui marque un grand jour. Les atouts du département doivent bénéficier à l'ensemble du territoire gersois. Il souligne que l'enjeu reste également le maintien des services publics en milieu rural notamment le maintien des médecins et des maisons de santé et le désenclavement ferroviaire par le Nord.

M. le Préfet sollicite l'avis de la CDCI sur la création du PETR « Pays Portes de Gascogne » :

- Votants : 30 (25 présents et 5 procurations)
 - Abstentions : 2
 - Pour : 28
 - Contre : 0
- Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

V – Questions diverses

M. le Préfet évoque les élections sénatoriales du 06/09/15 et le vote des conseillers municipaux du 25/06/15 pour désigner les délégués. Une période de réserve suivra. La prochaine CDCI ne pourra se réunir qu'après les élections sénatoriales.

S'agissant du futur schéma départemental de coopération d'intercommunalité, il regrette de ne pas avoir pu s'entretenir avec tous les présidents de communauté de communes, qui seront reçus par son successeur. Il ne connaît pas à ce jour le seuil de population qui sera arrêté par la loi NOTRE probablement promulguée à la fin de l'été. Il encourage les élus qui le souhaitent à anticiper les réflexions sur les regroupements avec l'appui des services de l'Etat. Il n'y aura pas de remise en cause territoriale des périmètres des quatre PETR. Un projet de SDCI devra certainement être présenté en CDCI fin septembre début octobre pour une adoption probablement fixée au 31/03/16.

M. VALL souligne la disparité des compétences exercées et des richesses entre les communautés qui souhaiteraient se regrouper. C'est pourquoi il faudra certainement plusieurs paliers pour permettre aux discussions d'aboutir.

M. MONTAUGÉ souhaite une évaluation des objectifs fixés en terme de regroupement, de coûts engendrés notamment par les transferts de compétences et souhaite pouvoir bénéficier d'une expertise précise de la part des services de l'Etat pour que les décisions de regroupement soient prises en toute connaissance de cause, au vu des conséquences financières et en terme de qualité de services publics rendus aux habitants des territoires concernés.

M. le Préfet indique que les services de l'Etat (DDFIP, Préfecture) accompagneront les élus dans leur réflexion.

M. le Préfet fait un point sur l'organisation des services publics dans le Gers. La loi NOTRE prévoit que dans chaque département, un schéma d'accessibilité des services au public doit être élaboré par le préfet et le président du conseil départemental. Il indique qu'il a proposé à Mme la Ministre Sylvia PINEL d'adopter un moratoire sur les effectifs des agents de l'Etat dans les départements hyper ruraux pour mettre un terme à l'incompréhension et au mécontentement suscités par des réductions d'effectifs notamment d'enseignants. Il lui a également proposé une évaluation des maisons de santé.

Il ajoute que l'Etat va maintenir son réseau infra-départemental. Une maison de l'Etat va être créée à Mirande dans les locaux actuels de la sous-préfecture Ce pôle regroupera les agents de la sous-préfecture et de la DDT.

A Condom, une maison des services de l'Etat sera créée dans l'Hôtel des finances, regroupant les services de la DDFIP et de la DDT.

Il fait également part d'une initiative que le président de La Poste a présenté au Premier Ministre visant à créer des maisons de services publics.

Pour le département, treize communes seraient pressenties et une expérimentation serait lancée en 2015 dans deux communes, Saint-Clar et Aignan. Les services de La Poste engageront une réflexion approfondie avec les élus gersois sur ce sujet, réflexion pour laquelle il conviendra de prendre en compte les regroupements potentiels qui pourraient être inscrits au SDCI.

M. MONTAUGÉ a le sentiment que la place des territoires ruraux, et hyper ruraux, n'a pas été assez pensée. Il souhaite qu'un contrat de cohésion sociale puisse être imaginé, qui prenne en compte toutes les problématiques évoquées plus avant. La vie dans les territoires passe nécessairement par le développement de l'activité et le développement économique.

M. le Préfet conclut en rappelant que l'année sera donc riche avec tous ces sujets qui sont des réponses à la désertification des services publics en milieu rural.

En l'absence d'autres questions, M. le Préfet lève la séance à 11h30.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Christian GUYARD